

# Terrien

interjurassien

**Production de lait d'industrie :  
comment réduire les quantités en  
minimisant l'impact financier ?**

Bulletin régional d'information du monde rural



Fondation  
Rurale  
Interjurassienne  
COURTEMELON LOVERESSE



**AGRIJURA**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE

## A LA UNE

### Production de lait d'industrie : comment réduire les quantités en minimisant l'impact financier ?

Bien qu'il ne soit guère motivant de réduire la production de son troupeau, à fortiori lorsque l'exploitation a été touchée par la langue bleue l'année passée et que les fourrages sont d'excellente qualité cette année, une diminution volontaire et généralisée des ventes de lait d'industrie est nécessaire pour empêcher un effondrement encore plus important des prix. La diminution des concentrés distribués aux vaches laitières, la réforme anticipée de vaches ou encore l'engraissement de veaux, sont trois alternatives envisagées pour réduire les volumes de lait livrés et désengorger le marché du lait. Selon les calculs réalisés, le coût de cette réduction varie d'une situation à l'autre, selon le scénario et les options de réductions prises. Dans le meilleur des cas les mesures mises en œuvre peuvent améliorer le revenu de 2 centimes par kg de lait commercialisé. Dans les situations les moins favorables le revenu est directement dégradé de plus de 3 centimes par kg de lait commercialisé. Il faut toutefois considérer cela comme un investissement dont l'objectif est de faire remonter le prix du lait et/ou d'empêcher un effondrement encore plus important.

A l'heure de boucler le Terrien, les calculs spécifiques aux exploitations de lait Bio d'industrie n'ont pas été réalisés. Ils seront disponibles sur le site internet de la FRI tout prochainement.

#### Le contexte et les recommandations de PSL

Les productrices et producteurs de lait font face à une situation alarmante. Le prix du lait n'a cessé de chuter ces derniers mois et, selon les prévisions de la coopérative Mooh, principal acheteur de la région, cette situation pourrait se prolonger jusqu'à l'été. La production laitière en décembre était de quelque 7.5% plus élevée qu'à la même période l'année dernière. Le marché est sous tension et les industriels, faute de capacités, craignent de ne pouvoir valoriser la totalité des quantités livrées. A ce jour, Mooh recommande une diminution des quantités de lait afin d'alléger le marché et de diminuer la pression sur les prix. Dans ce contexte, la question à laquelle chaque producteur doit répondre est la suivante : « Sur mon exploitation, quelle solution est la plus adaptée pour diminuer ma production ? ».

#### Deux situations de départ différentes : avec ou sans modèle de planification

Les enjeux sont les mêmes pour chaque exploitation laitière. Cependant, il est nécessaire de faire la distinction entre les exploitations laitières suivant le modèle de planification et celles qui suivent le modèle de base dans la mesure où le prix du lait dont elles bénéficient est différent.

##### 1) Exploitations avec modèle de planification mensuelle

Le modèle de planification impose aux les productrices de s'inscrire à l'avance le volume de lait mensuel produit sur l'exploitation et de ne pas dépasser les volumes annoncés. En contrepartie, ce modèle permet de bénéficier d'une prime de 1.5 centime par kg de lait commercialisé. Selon les pronostics de Mooh, le prix moyen du lait d'industrie en production conventionnelle entre février et juin

s'élèvera autour de 59.2 centimes/kg lait, incluant le supplément de 5 centimes versé par la Confédération, 50% du bonus tapis vert de 3 centimes ainsi que le bonus de 1.5 centime pour la planification. L'enjeu à ce jour est de ne pas dépasser les volumes fixés puisqu'une sur livraison génère une pénalité financière. Les quantités de lait excédentaires sont en effet désormais écoulées comme lait C au prix d'environ 27.5 centimes/kg de lait, supplément versé par la Confédération et bonus inclus.

## 2) Exploitations sans modèle de planification mensuelle

Les exploitations suivant le modèle de base ne se voient pas sanctionner par des pénalités face au volume de lait produit. Cependant, leur prix du lait initial est moins intéressant. Selon Mooh, le prix du lait d'industrie en production conventionnelle devrait se situer autour de 0.532 centimes entre février et juin, incluant le supplément de 5 centimes versé par la Confédération. Ce prix est plus bas car environ 14.8% de la production totale est écoulé comme lait C indépendamment du volume commercialisé.

### **Simulation de la commercialisation de 5 % de lait en moins d'une exploitation type :**

Afin d'aider les productrices teurs dans leurs réflexions nous avons effectué plusieurs simulations pour une exploitation exemple de 45 vaches laitières avec une commercialisation annuelle de 350'000 kg de lait d'industrie PER. Pour chacune des simulations, nous avons mesuré l'impact économique de 3 options de réduction des quantités commercialisées.

### **Trois options à choix pour réduire sa production en minimisant la perte de revenu :**

Trois options pour réduire la quantité de lait produit ont été investiguées : la réduction des apports de concentrés, la réforme anticipée de vaches laitières et l'engraissement de veaux.

#### 1) Diminuer les concentrés

La première option consiste à réduire la distribution de concentrés. Cette diminution a pour but de réduire la production de lait, tout en limitant les coûts d'alimentation. Par ailleurs, une baisse conséquente de productivité n'est pas immédiatement réversible. Il faut aussi garder en tête que cela prendra un certain temps avant de retrouver le niveau de production initial si cela devait être souhaité.

Pour les producteurs-trices ne distribuant pas de concentré de production, la réflexion porte sur la réduction des concentrés énergétiques et protéiques. Cette diminution doit être réalisée de sorte que le bon équilibre de la ration soit maintenu. A souligner qu'un animal recevant moins de concentré mangera davantage de fourrage de base et qu'au final la baisse de la production laitière pourra être moins importante qu'attendue.

## 2) Réformer des vaches de manière anticipée

La vente anticipée d'une ou plusieurs vaches de réforme représente une seconde option. Selon le stade de lactation dans lequel elle se trouve, l'impact de cette vente sur le volume de lait livré en moins est variable. Il convient néanmoins de considérer les limites de cette option notamment dans l'optique de revenir rapidement à l'effectif de vaches initial.

## 3) Engraisser des veaux

Enfin, la troisième option est l'engraissement de veaux. Cette stratégie permet de valoriser une partie du lait autrement que par la vente de ce dernier et de ne pas impacter le troupeau de vaches. Elle nécessite toutefois de disposer de places disponibles dans les bâtiments et entraîne une charge de travail supplémentaire. De plus, il faut garder en tête qu'une augmentation importante de l'offre de veaux d'engraissement pourrait à terme faire baisser les prix et réduire l'intérêt économique de cette option.

### Quels seraient les impacts financiers, par kg de lait commercialisé en moins, de la mise en œuvre de ces 3 options pour l'exploitation-exemple simulée ?

Les résultats des simulations sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (Tableau 1). Les calculs détaillés peuvent être consultés sur le site de la FRI. A ce stade, ces résultats ne tiennent pas compte des coûts des sur livraisons dans le modèle de planification, respectivement des augmentations de prix en cas de diminution de la production dans le modèle de base.

| Simulation  | A1 Modèle de planification avec réduction volontaire de 4% |                                  |                             | A2 Modèle de planification avec surlivraisons de 10% |                                  |                             | B1 Modèle de base avec diminution volontaire de 5% dont 5% par rapport à 2025 |                                  |                             | B2 Modèle de base avec diminution volontaire de 10% dont 10% par rapport à 2025 |                                  |                             |
|---|--|----------------------------------|-----------------------------|--|----------------------------------|-----------------------------|---|----------------------------------|-----------------------------|---|----------------------------------|-----------------------------|
|   | 1<br>Baisse des aliments par VL                            | 2<br>Réforme anticipée de vaches | 3<br>Engraissement de veaux | 1<br>Baisse des aliments par VL                      | 2<br>Réforme anticipée de vaches | 3<br>Engraissement de veaux | 1<br>Baisse des aliments par VL   | 2<br>Réforme anticipée de vaches | 3<br>Engraissement de veaux | 1<br>Baisse des aliments par VL   | 2<br>Réforme anticipée de vaches | 3<br>Engraissement de veaux |
| Option  | 1  | 2                                | 3                           | 1  | 2                                | 3                           | 1   | 2                                | 3                           | 1   | 2                                | 3                           |
| Impact financier par kg de lait non commercialisé [Fr.] | - 0.309  | - 0.317                          | - 0.005                     | -  | -                                | -                           | - 0.269   | - 0.277                          | - 0.005                     | - 0.289   | - 0.297                          | - 0.005                     |

Tableau 1 : Impact financier de la diminution de production laitières selon 4 scénarios et 3 options pour l'exploitation-exemple.

Les informations qui ressortent de ces simulations sont les suivantes :

- L'engraissement de veaux s'avère toujours être la variante la plus intéressante économiquement (Option 3). Pour autant que l'exploitation dispose de la surface de détention nécessaire, qu'elle maîtrise cette branche de production et qu'elle ne compte pas le temps investis, cette option ne « coûte » que quelque 0.5 centimes par kg de lait non commercialisé. Dans le cas où les prix de la viande de veau d'engraissement venaient à chuter de Fr. 2.- en raison d'une offre trop importante sur le marché, l'impact économique serait modifié. Malgré cette diminution du prix, cette option resterait malgré tout la plus intéressante. Le coût par kg de lait commercialisé en moins se situerait autour de 18 centimes.

- Quel que soit le scénario de prix, la baisse des distributions d'aliment (Option 1) est à peine plus intéressante que la réforme anticipée de vaches (Option 2). L'impact financier se situe selon les simulations et les options entre 27 et 32 centimes par kg de lait produit en moins.

### Quels seraient les impacts financiers pour l'exploitation-exemple de la mise en œuvre de ces 3 options ?

Les résultats des simulations sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (Tableau 2). Les calculs détaillés peuvent être consultés sur le site de la FRI. A la différence du chapitre ci-dessus, les résultats tiennent désormais compte des coûts des sur livraisons dans le modèle de planification, respectivement des augmentations de prix en cas de diminution de la production dans le modèle de base.

| Simulation   | A1 Modèle de planification avec réduction volontaire de 4% | A2 Modèle de planification avec surlivraisons de 10% | B1 Modèle de base avec diminution volontaire de 5% dont 5% par rapport à 2025 | B2 Modèle de base avec diminution volontaire de 10% dont 10% par rapport à 2025 | B3 Modèle de base avec diminution volontaire de 10% dont 5% par rapport à 2025 | B4 Modèle de base avec diminution volontaire de 20% dont 10% par rapport à 2025 |
|--|--|--|---|---|--|---|
| Impact financier total [Fr.]   | - 2 483  | - 5 056  | 1 449   | 2 491   | - 289  | - 4 174   |
| Impact financier par kg de lait effectivement commercialisé [Fr./kg] | - 0.018  | - 0.032  | 0.011   | 0.020   | - 0.002  | - 0.033   |

Tableau 2 : Impact financier global et par kg de lait effectivement commercialisé pour l'exploitation-exemple selon différentes simulations.

Les informations qui ressortent de ces simulations sont les suivantes :

- Si l'exploitation est annoncée dans le modèle de planification, elle n'a aucun intérêt à commercialiser du lait au-delà de la quantité planifiée (Simulation A2). Cette opération diminuera son revenu de quelque Fr. 5'056.-, soit Fr. 3.2 centimes par kg de lait commercialisé.
- Si l'exploitation est annoncée dans le modèle de planification, une diminution volontaire du lait commercialisé de 4% de l'exploitation (Simulation A1) engendrerait une perte de quelque Fr. 2'483.-, soit 1.8 centimes par kg de lait commercialisé.
- Si l'exploitation produit dans le modèle de base et que, sans mesures de restriction, elle ne produit pas plus qu'à la même période il y a 12 mois, elle a tout intérêt à diminuer sa production laitière de 5 ou 10% par rapport à la même période 2025 afin de bénéficier des augmentations de prix de 2 et 4 centimes (Simulations B1 et B2). Cette opération contribue même à améliorer la situation économique de l'entreprise de 1 à 2 cts.
- Si l'exploitation produit dans le modèle de base et que, sans mesures de restriction, elle produit plus qu'à la même période il y a 12 mois, ses résultats sont différents (Simulations B3 et B4). Une diminution de la production de 10% dont 5% au bénéfice de la prime supplémentaire de 2 centimes atteint presque la neutralité financière avec une petite perte de Fr. 289.- (Simulation B3). Par contre, une diminution de la production de 20% dont seulement 10% au bénéfice de la prime supplémentaire de 4 centimes génère un impact financier négatif de quelque Fr. 4'174.-, soit 3.3 centimes par kg de lait effectivement commercialisé (Simulation B3).

### Quelles recommandations ?

- Bien qu'il ne soit guère motivant de réduire la production de son troupeau, à fortiori lorsque l'exploitation a été touchée par la langue bleue l'année passée et que les fourrages sont d'excellente qualité cette année, une diminution volontaire et généralisée des ventes de lait d'industrie est nécessaire pour empêcher un effondrement encore plus important des prix. Selon les calculs réalisés, le coût de cette réduction varie d'une situation à l'autre, selon le scénario et les options de réductions prises. Dans le meilleur des cas les mesures mises en œuvre peuvent même améliorer le revenu de 2 centimes par kg de lait commercialisé et dans les situations les moins favorables le coût pour l'exploitation est de plus de 3 centimes par kg de lait commercialisé. Dans ce cas, on peut considérer cela comme un investissement dont l'objectif est de faire remonter le prix du lait ou empêcher un effondrement encore plus important.
- Pour autant que l'exploitation dispose de la surface de détention nécessaire, qu'elle maîtrise cette branche de production et qu'elle ne compte pas le temps investis, l'engraissage de veaux est l'option la plus intéressante pour diminuer la quantité de lait commercialisé car elle a un impact financier pratiquement neutre.
- Selon la situation de l'exploitation, les options de réductions de quantités livrées peuvent être combinées. A l'exception de l'engraissage de veaux qui est l'option la moins couteuse, les options « 1 Baisse des aliments par VL » et « 2 Réforme anticipée de vaches » ont des impacts financiers très proches.

### Vous souhaitez effectuer une simulation pour votre exploitation ?

Le fichier Excel développé par la FRI pour rédiger cet article peut être téléchargé sur le site internet de la FRI. Les productrices et producteurs pourront ainsi adapter les chiffres à leurs propres situations afin d'apprécier mieux encore l'impact financier d'une baisse volontaire de la production sur leurs exploitations.

■ FRI, Domaines Production animale et Gestion d'entreprise



# Chambre d'agriculture du Jura bernois

## EDITO



Daniela  
Allemann-  
Gerber

### Entre lucidité et responsabilité

Le monde agricole traverse depuis plusieurs années une période faite de fortes tensions. Crise du prix du lait, fluctuations du prix du porc, augmentation constante des charges : le métier d'agriculteur exige aujourd'hui une capacité d'adaptation permanente. **Se réinventer est devenu une nécessité pour maintenir des exploitations à flot.**

Cela dit, il faut aussi savoir le reconnaître : en Suisse, notre agriculture ne se porte pas si mal comparée à celle de nombreux pays voisins. Les soutiens étatiques, la reconnaissance de la qualité des produits et l'attachement de la population à une agriculture de proximité offrent encore un certain filet de sécurité. Cette situation, nous ne devons ni la nier ni la banaliser.

Mais cette relative stabilité ne doit pas masquer les fragilités structurelles qui persistent. **Les marges restent étroites, les investissements lourds, et la pression administrative bien réelle.** Chaque année, des exploitations disparaissent, souvent dans une forme de silence, preuve que même en Suisse, rien n'est jamais acquis.

C'est aussi dans ce contexte que l'accord **Mercosur** suscite de profondes interrogations. Accepter davantage d'importations agricoles produites à des standards qui ne sont pas les nôtres pose une question essentielle : quelle valeur accordons-nous réellement à notre agriculture ? Peut-on sérieusement comparer la survie de nos exploitations à des intérêts économiques liés à l'exportation de produits de luxe ?

L'agriculture suisse est un choix de société. Un choix en faveur de la qualité, de la proximité, de l'environnement et de la souveraineté alimentaire. Elle mérite cohérence, respect et vision à long terme.

Restons vigilants, mais confiants : notre agriculture a des atouts solides. Encore faut-il continuer à la défendre, collectivement.

■ Daniela Allemann-Gerber, secrétaire générale CAJB



# Chambre d'agriculture du Jura bernois

Infos

## Soirée débat

La CAJB organise le **5 mars 2026**, une soirée débat en vue des prochaines élections du Grand Conseil bernois. Le débat portera sur les thématiques agricoles. Venez nombreuses et nombreux !

Lieu : La Couronne, 2605 Sanceboz

Ouverture des portes : 19h00

Début des débats : 20h00

## Assemblée générale 2026

Notre assemblée générale 2026 aura lieu le **13 mars 2026**.

Veuillez déjà réserver cette date.

## Employés méritants

Chaque année, lors de son assemblée générale, la CAJB honore les employé-e-s agricoles, y compris de ménage, qui lui sont annoncé-e-s par les employeurs concernés. Années de service = 10 au minimum. Nous vous invitons à nous annoncer vos employé-e-s d'ici le **1<sup>er</sup> mars 2026** soit par courriel [info@cajb.ch](mailto:info@cajb.ch) ou par téléphone au 032 481 51 10

■ Daniela Allemann-Gerber, secrétaire générale CAJB



## Agrijura

Infos

### Rencontres annuelles des sections régionales

Les rencontres annuelles des sections régionales d'Agrijura se sont déroulées durant le mois de décembre dans les 4 régions et ont attiré près de 140 personnes. Ces rencontres étaient l'occasion d'évoquer différents thèmes en lien avec l'actualité agricole (politique agricole, projets, marchés). Chaque section mettait en avant un thème avec un intervenant particulier (PSL, ECA, SCAV, Prestaterre).



Retrouvez toutes les présentations utilisées lors de ces rencontres sur notre nouveau site internet [www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch), onglet agrijura, relais, sections régionales.

### Jeunes agriculteurs

Les jeunes agriculteurs jurassiens invitent leurs membres à participer à leur assemblée générale qui aura lieu **le mercredi 11 février 2026 à 20h00** au café de la Poste à Glovelier. L'ordre du jour prévoit de faire le point sur les actualités agricoles avec les représentants de l'ECR, d'Agrijura et de la FRI. L'assemblée sera suivie par un apéritif et par une visite des nouveaux locaux d'Agrijura. Nous vous rappelons que toute personne ayant débuté ou terminé une formation agricole, ayant moins de 35 ans et habitant dans le Jura ou le Jura bernois peut participer à notre assemblée générale et être membre des JAJ.

**Sortie annuelle :** les jeunes agriculteurs organisent leur sortie annuelle **le samedi 31 janvier 2026**. Au programme : **visite de la centrale nucléaire de Gösgen** et **visite d'une exploitation agricole**. Les infos concernant les activités des JAJ peuvent être obtenues en rejoignant notre groupe Whatsapp (scanner le QR code suivant avec Whatsapp).



### Assemblée générale Agrijura

L'assemblée générale d'Agrijura se tiendra le premier vendredi de mars, soit **le vendredi 6 mars 2026 à la maison des Œuvres de Lajoux**, accueil et café dès 9h00. L'invitation détaillée vous parviendra durant le mois de février. L'assemblée sera marquée par les élections au sein du comité, le comité actuel arrivant au terme de la législature. Nous vous attendons nombreuses et nombreux à notre assemblée 2026.

## Grands prédateurs

Le Jura est malheureusement à nouveau sur ses gardes en ce début d'année avec la présence ou le passage d'un grand prédateur isolé qui a déjà causé la mort de 2 moutons à Ederswiler et de 4 brebis du côté de Lucelle. Des analyses sont actuellement en cours, mais **la probabilité que ce soit un loup, ou des loups selon les observations, est importante**. Agrijura souhaite que le canton revienne rapidement sur sa décision de ne pas dédommager les bêtes prédatées lorsqu'elles ne seraient pas détenues selon les conditions définies par Berne.

Nous vous recommandons de rester attentif et vous remercions de nous remonter toute observation sur le terrain. En cas d'attaque ou d'observation d'un loup, nous vous rappelons de prévenir :

- 1) Les gardes-faune, l'ENV au 032 420 48 00 ou la police (service de piquet par les gardes-faune)
- 2) Le conseiller en matière de protection des troupeaux, FRI, Pierre-Alain Juillerat : 032 545 56 49

Pour toutes questions en matière de protection des troupeaux ou d'indemnité, de procédure, n'hésitez pas à les contacter !

■ François Monin et Marc Kury, Agrijura

## INFORMATIONS & CONSEILS AGRICOLES

**FRI'VULG – Les publications de notre site internet pour répondre aux questions des exploitant-e-s**

### Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : pourquoi ne pas vacciner ? Quels sont les risques en Suisse ?

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est une maladie virale qui touche les bovins, les buffles et les bisons. Elle n'affecte pas les humains. Le virus est transmis par des insectes piqueurs. A la suite de l'apparition de foyers en France voisine, une zone de surveillance a été instaurée en Suisse avec la vaccination obligatoire. Qu'en est-il actuellement, quelles sont les perspectives et les risques ?

#### Pourquoi ne pas vacciner à grande échelle ?

En dehors de la zone réglementée (=zone de protection et zone e surveillance) où la vaccination est obligatoire, il est interdit de vacciner. Pour quelle raison ?

Lionel Bertholet, vétérinaire cantonal (JU) précise que c'est d'abord une question de législation : selon l'ordonnance sur les épizooties (OFE art.81), on n'a pas le droit de vacciner en dehors des zones éventuelles définies par l'OSAV (OFE art. 96). Ensuite, une zone vaccinée n'est plus considérée comme indemne de la maladie car les animaux ont fabriqué des anticorps contre le virus et il n'est plus possible de les distinguer des animaux atteints de la maladie. Les animaux et certains produits animaux ne pouvant plus être exportés, par exemple, les produits au lait cru. Les zones vaccinées sont alors confrontées à des impacts économiques importants.

#### Quels sont les risques en Suisse ? Est-ce que des abattages de tout un troupeau pourraient être ordonnés ?

La Suisse bénéficie d'une plus grande marge d'appréciation pour les troupeaux intégralement vaccinés. Mais, selon l'OSAV, en cas d'apparition de la maladie dans la zone de protection ou en dehors, la stratégie serait donc la même qu'en France, avec toutefois des dérogations possibles.

Lionel Bertholet rappelle que l'impact de la DNC sur les animaux atteints est tout de même important et peut se prolonger avec une baisse de rendement, de fertilité ou une augmentation des avortements, en plus des atteintes durables au cuir.

En comparaison avec la maladie de la Langue bleue (FCO), aussi une maladie virale transmise par des insectes, les mouches piqueuses de la DNC ne sont pas si facilement transportées par le vent que les moucherons de la FCO. Mais la DNC est hautement contagieuse et elle peut facilement être amenée dans une autre région par le transport des animaux, comme c'était le cas en France. Il y a eu des cas de transports légaux d'animaux qui ont provoqué de nouveaux foyers, probablement car les animaux étaient en période d'incubation de la maladie ou pas encore suffisamment protégés par le vaccin. Cette protection n'est effective qu'après 30 jours.

Les services vétérinaires effectuent une surveillance quotidienne et ont des échanges réguliers avec les collègues français. Lionel Bertholet se veut d'un côté rassurant, car la stratégie appliquée en Suisse a fonctionné jusqu'à présent : les zones de surveillance sont restées indemnes. Il est important d'informer au mieux sur les méthodes qui fonctionnent. D'autre part, nous ne pouvons pas tout maîtriser et devrons être prêts pour la saison prochaine afin d'appliquer la meilleure stratégie quand les insectes vecteurs seront à nouveau actifs.

→ Voir l'article complet (le lien est le suivant : <https://www.frij.ch/dermatose-nodulaire-contagieuse-dnc-pourquoi-ne-pas-vacciner-quels-sont-les-risques-en-suisse/>)

■ Véronique Frutschi, FRI

Retrouvez ici tous les articles de la rubrique FRI'VULG



## FORMATION CONTINUE

### Généralités

#### Coût

Sauf indication spécifique, les cours proposés sont inclus dans l'abonnement aux prestations FRI, aux conditions arrêtées en la matière. Pour les personnes non abonnées CHF 60.- par soirée ou demi-jour.

#### Inscription



Les personnes intéressées s'inscrivent en ligne sur le site [www.frij.ch/formation\\_continue](http://www.frij.ch/formation_continue) ou au moyen du bulletin d'inscription en page 35 du présent Terrien interjurassien, ou par courriel à [info@frij.ch](mailto:info@frij.ch), ou par T au 032 545 56 00.

Merci d'indiquer le numéro et le titre du cours, ainsi que la date de la session choisie, le cas échéant. En principe, le délai d'inscription est fixé 15 jours avant le début du cours.

#### Confirmation

Les personnes inscrites à un cours recevront une confirmation, avec les éventuelles informations complémentaires nécessaires. Si un cours ne recueille pas suffisamment d'inscriptions, il sera annulé. Les personnes inscrites, le cas échéant, seront également averties.

#### Information complémentaire

Les descriptifs des cours complets, précisant les contenus et informations utiles, peuvent être consultés sur le site [www.frij/formation\\_continue](http://www.frij/formation_continue)

### Agriculture

#### Gestion d'entreprise et économie rurale

##### Les jeudis de la construction



##### *Cours sur inscription 26GES03*

Une construction implique des réflexions sur un éventail de thèmes. Après avoir identifié ses besoins ainsi que la faisabilité du projet, le développement de la construction se concrétise. Le bien-être animal, les concentrés de technologies, le cadre légal, les mesures climatiques, le coût de l'investissement, la charge en travail et la rentabilité sont autant de critères qui participent au développement. Ce cours s'inscrit dans la volonté d'accompagner vos réflexions lors d'un projet de construction.

Durée : 2 heures par matinée

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Dates et lieux :      | <b>12 février 2026, Famille Riat, Ferme Le Paradis, 2915 Bure.</b>                             |
| Thèmes :              | Les bâtiments en kit, simplifiés, l'auto construction et les systèmes de raclage des couloirs. |
| Heure :               | 10h00-12h00  |
| Prochaine rencontre : | <b>12 mars 2026</b>  |
| Inscription :         | Jusqu'au 6 février 2026  |
| Remarque :            | 4 matinées comptées au total comme un jour de cours.   |

## Production végétale

### Séances d'informations phytosanitaires



#### *Séance d'information régionale 26PVEo1*

La protection des cultures doit évoluer continuellement pour faire face aux bioagresseurs, connus ou nouveaux. Les contraintes légales et les outils à disposition sont en constante évolution et la mise en oeuvre du Plan d'action phytosanitaire nécessite la pleine adhésion des agriculteurs. Ces séances d'informations vous permettent de bénéficier d'une actualisation indispensable, garantissant une utilisation efficace et raisonnée des produits phytosanitaires tout en minimisant leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement. De plus, elles donnent lieu à des échanges riches entre professionnels sur les sujets phytosanitaires actuels.

- Contenu :
- Nouveautés en matière de protection des cultures et de produits phytosanitaires.
  - Betteraves : arrivé du SBR dans le Jura.
  - Ruissellement : prescriptions et aide à la décision.
  - Vergerette annuelle : connaissance et lutte.
  - Différents sujets d'actualité (désherbage des céréales, méligrège du colza, chrysomèle des racines du maïs, nouveau permis pour l'emploi des produits phytosanitaires, ...).

Durée : 1 demi-jour

Dates et lieux : A - **mardi 10 février 2026, 13h30-16h00, FRI-Courtemelon**  
B - **mercredi 11 février 2026, 13h30-16h00, Restaurant Sur-le-Mont, 2932 Cœuve**

Intervenants : Julien Berberat, Brieuc Lachat, Emmanuel Brandt, FRI  
Basile Cornamusaz, CBS

## Permis pour l'emploi des produits phytosanitaires : nouveautés



### Séance d'information régionale 26PVEo2

Dans sa volonté de mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, la Confédération a adapté les bases légales en la matière et établi un nouveau permis pour l'emploi des produits phytosanitaires (Permis PPh). Dès 2027, il ne sera plus possible d'acheter ni d'utiliser des produits phytosanitaires sans avoir le nouveau permis PPh. Par cette formation, nous informerons les agriculteurs sur les nouvelles dispositions légales et sur les changements à venir.

Contenu :

- Informations générales sur le nouveau permis PPh et sur le registre des permis.
- Comment convertir mon permis de traiter actuel en nouveau permis PPh ?
- Changements législatifs en lien avec l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Outils à disposition des détenteurs du nouveau permis PPh.

Durée : 1 demi-jour

Dates et lieux : **Jura bernois : Jeudi 12 février 2026, 13h30-16h30, FRI-Loveresse**  
**Jura : Mercredi 25 février 2026, 9h00-12h00, FRI-Courtemelon**  
**Jeudi 26 février 2026, 9h00-12h00, salle communale La Grange, Courtedoux**

Intervenants : **Jura bernois** : Michel Gygax, station phytosanitaire du canton de Berne  
**Jura** : Julien Berberat, Victor Egger, Beat Knobel, FRI

Inscription : Jusqu'au 29 janvier 2026

## Pulvérisateurs - utilisation et risques de pollution



### Cours sur inscription 26PVEo3

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et des risques qui en découlent constitue un enjeu important pour l'agriculture. Cette démarche s'inscrit dans une logique de production durable, visant la préservation des ressources naturelles et le maintien de la rentabilité. Pour atteindre ces objectifs, il y a notamment lieu d'être attentif à l'utilisation correcte du pulvérisateur et des différentes buses de projection, afin de limiter les pertes ponctuelles et la dérive.

Durée : 1 demi-jour

Date et lieu : **Mardi 3 mars 2026, 13h15 - 16h30, FRI-Courtemelon**

Intervenant : Brieuc Lachat, FRI

|               |  |
|---------------|--|
| Inscription : | Jusqu'au 25 janvier 2026   |
| Remarque :    | Cours organisé dans le cadre du module Grandes cultures de l'Ecole chefs d'exploitation ouvert aux agriculteurs intéressés par cette thématique. |

## Production animale

### Signes de vaches (Cowsignals)



#### *Cours sur inscription 26PAN03*

La qualité du logement des vaches laitières a un impact sur la productivité et la longévité de l'animal. L'observation du bétail permet de s'assurer du bien-être des animaux et, au besoin, de corriger d'éventuelles erreurs dans le bâtiment ou dans les installations de détention des vaches. « Signes de vaches » est une approche reconnue, qui permet d'augmenter la satisfaction des éleveurs dans leur activité et le revenu de l'atelier laitier.

|                |   |
|----------------|---|
| Durée :        | 1 demi-jour   |
| Date et lieu : | <b>Mercredi 28 janvier 2026, 13h30 - 16h30, chez Valérie et Dominique Erard, Grand-Rue 23, 2823 Courcelon</b> |
| Intervenants : | Lara Moser, Dr. méd. Vét. FVH, Santé Bovin Suisse<br>Pierre-Alain Juillerat, FRI                              |
| Inscription :  | Jusqu'au 23 janvier 2026  |
| Remarque :     | Maximum 15 places, s'il y a d'avantage d'inscriptions, le cours sera reconduit pour une deuxième session.     |

### Productivité et santé du troupeau de bovins laitiers – Groupe d'intérêt



#### *Groupe d'intérêt 26PAN04*

Echanger des expériences au sein d'un groupe de pairs est toujours très instructif et motivant. Cela donne l'occasion de partager ses pratiques à succès et de réfléchir ensemble autour des problématiques rencontrées par les membres du groupe. A l'occasion de l'année internationale de la femme paysanne, nous lançons un groupe féminin. Il ne se veut toutefois pas exclusif.

|                   |  |
|-------------------|--|
| Durée :           | 1 demi-jour par rencontre  |
| Date et lieu :    | <b>Première rencontre : 3 mars 2026, le lieu sera encore défini en fonction de la provenance des participantes.</b>                                  |
| Intervenant-e-s : | Spécialistes en production laitière selon sujet traité<br>Véronique Frutschi, FRI, animation   |
| Inscription :     | Jusqu'au 24 février 2026   |
| Remarque :        | Possibilité de participer à la première rencontre sans engagement pour la suite. Programme et rythme des rencontres suivantes définis par le groupe. |

## Actualisation en élevage allaitant



### Cours sur inscription 26PAN05

La détention de vaches allaitantes nécessite une mise à jour des pratiques d'élevage et un suivi attentif des marchés pour être à même de réaliser un revenu intéressant. Cette journée vise à informer sur l'évolution des marchés, à discuter et échanger sur des thèmes techniques ou sur des problématiques des élevages allaitants.

Durée : 1 jour

Date et lieu : **Jeudi 5 mars 2026, 9h30 - 16h30.**  
Matin : Métairie du Grand-Sommartel, 2314 La Sagne NE.  
Après-midi : Exploitation de M. Christian Robert, 2318 Brot-Plamboz NE

Intervenants : Un représentant de Vache mère Suisse  
Un représentant de Vianco SA  
Joey Menu, CNAV  
Dr. Vet. Luca Fabozzi  
Pierre-Alain Juillerat, FRI

Inscription : Jusqu'au 23 février 2026

Remarque : Journée organisée en collaboration avec Vache mère Suisse et la CNAV.

## Produits du terroir

### Transformation laitière à la ferme – Produits frais



### Cours sur inscription 26PTE03

Vous souhaitez être entrepreneur face au marché, savoir si vous pouvez transformer vous-même du lait sur l'exploitation ? Yogourts, fromages, séré, beurre, mascarpone ou boissons lactées, sont autant de possibilités de transformer le lait à la ferme et d'augmenter ainsi la valeur ajoutée. Il convient cependant de connaître la composition des laits et ses impacts sur la transformation et de maîtriser les techniques de fabrication et de transformation, sans oublier les règles d'hygiène. Ce cours s'adresse aux producteurs de lait qui souhaitent réaliser une transformation laitière artisanale.

Durée : 4 jours blocs

Dates et lieu : **Mardi 14 à vendredi 17 avril 2026, Ecole nationale de l'innovation, des laboratoires, de l'eau et de l'alimentation (ENILEA), Poligny (F)**

Intervenants : Technologues et fromagers ENILEA, Poligny  
Nadège Koller, FRI

Inscription : Jusqu'au 30 janvier 2026

|  |  |
|--|--|
|  | <p><b>Remarque :</b> Nuitées (env. 250.- euros/personne pour 3 nuits) et repas (15.- à 20.- euros/repas) à charge des participants. Déplacement groupé. Possibilité de compléter la formation pratique avec le module BP16 Transformation du lait : 2 jours de cours supplémentaires à la FRI.</p> |
|--|--|

## Equipement rural et constructions

### Premiers secours



#### *Cours sur inscription 26ERC04*

Nous pouvons tous nous retrouver, à tout moment, dans des situations où une action rapide et décisive est nécessaire pour sauver des vies. En cas d'urgence, on est très souvent démunis, voire paralysés. Il s'agit d'acquérir de l'assurance dans l'application des mesures immédiates pour sauver la vie (MISV), savoir alerter correctement, mettre le blessé en position latérale de sécurité, effectuer une réanimation, y compris l'utilisation du défibrillateur, et toutes les notions de bases de premiers secours avec pour objectif principal de ne pas générer de risques supplémentaires pour le sauveteur et le blessé.

Durée : 1 jour

Date et lieu : **Jeudi 26 février 2026, 8h15 - 16h45, FRI-Courtemelon**

Intervenante : Monique Seuret, SPAAP Moudon

Inscription : Directement auprès du SPAAP sur le site [www.bul.ch/fr-ch/cours-et-offres/cours](http://www.bul.ch/fr-ch/cours-et-offres/cours)

**Remarque :** Formation reconnue agriTOP+. Cours organisé par le SPAAP dans le cadre de la formation agriTOP+, non compris dans l'abonnement FRI, facturé par le SPAAP CHF 80.- pour les membres AgriTop, CHF 150.- pour les autres participants, repas à la charge des participants. Cours reconnu OACP, supplément CHF 25.-.

## Alimentation & Développement personnel

### Cuisine, alimentation

#### Pain cocotte



#### *Cours sur inscription 26CAL06*

Initiez-vous à la fabrication du pain maison en cocotte en fonte ! Apprenez le pétrissage, la fermentation et le façonnage pour obtenir une croûte croustillante et une mie moelleuse. Un atelier convivial pour maîtriser les gestes essentiels de la panification artisanale et réussir votre pain rustique chez vous.

|                  |  |
|------------------|--|
| Durée :          | 1 demi-jour  |
| Dates et lieux : | <b>A - Jeudi 12 février 2026, 13h30 - 17h00, FRI-Courtemelon<br/>B - Mardi 24 février 2026, 13h30 - 17h00, FRI-Loveresse</b>   |
| Intervenante :   | Mélanie Derivaz, FRI   |
| Inscription :    | Jusqu'au 2 février 2026  |
| Remarque :       | Emporter une cocotte en fonte si vous en avez une.<br>Nombre de participants limité à 8 à Loveresse et 12 à Courtemelon. Participation aux coûts de marchandise CHF 10.- à 12.-. |

## Subtils agrumes



### *Cours sur inscription 26CALo7*

Cette année, Benoit Martin vous emmène à la découverte des agrumes : cédrat, yuzu, combava, pamplemousse et bien d'autres... Il vous initiera à des techniques subtiles – émulsions, infusions, condiments – pour révéler toute la puissance aromatique de ces fruits dans des créations gastronomiques originales et raffinées.

|                  |   |
|------------------|---|
| Durée :          | 1 demi-jour   |
| Dates et lieux : | <b>A - Mardi 3 mars 2026, 18h30 - 22h30, FRI-Courtemelon<br/>B - Mercredi 4 mars 2026, 18h30 - 22h30, FRI-Courtemelon</b> |
| Intervenant :    | Benoit Martin, cuisinier gastronomique, Emulsion Tramelan   |
| Inscription :    | Jusqu'au 10 février 2026  |
| Remarque :       | Nombre de participants limité à 12. Participation aux coûts de marchandise CHF 25.- à 30.-.                               |

## Glaces et sorbets : secrets de pros



### *Cours sur inscription 26CALo8*

Techniques, astuces et savoir-faire autour des glaces et des sorbets : du choix des matières premières au turbinage, en passant par l'équilibre des recettes. Un atelier pratique animé par une spécialiste pour créer des desserts glacés savoureux et réussis.

|                |  |
|----------------|--|
| Durée :        | 1 demi-jour  |
| Date et lieu : | <b>Jeudi 26 mars 2026, 13h30 - 17h30, FRI-Courtemelon</b>                  |
| Intervenante : | Isabelle Kämpf, animatrice en économie familiale, Métairie de la Meuringue |

|               |   |
|---------------|---|
| Inscription : | Jusqu'au 5 mars 2026  |
| Remarque :    | Nombre de participants limité à 12. Participation aux coûts de marchandise CHF 12.- à 16.-. |

## Activités pratiques et créatrices

### Champignon en osier



*Cours sur inscription 26ACR05*

Que vous soyez novice ou amateur confirmé, cet atelier vous propose de réaliser un champignon décoratif pour le jardin tout en découvrant une nouvelle technique de vannerie. Un moment convivial de création et de transmission d'un savoir-faire artisanal.

Durée : 1 jour

Dates et lieux : A - Mercredi 11 mars 2026, 9h00 - 16h00, FRI-Courtemelon  
B - Jeudi 12 mars 2026, 9h00 - 16h00, FRI-Courtemelon

Intervenant : Tony Bucheli, vannier, Langenthal

Inscription : Jusqu'au 11 février 2026

Remarque : Nombre de participants limité à 8. Porter des vêtements confortables et pas dommages. Possibilité de manger au restaurant de Courtemelon, à la charge des participants. Participation aux frais de marchandise CHF 25.- à 35.-.

### Déco de table en bocaux



*Cours sur inscription 26ACR06*

Créez des décos de table originales et écoresponsables à base de bocaux ! Selon la saison, jouez avec les couleurs, les végétaux et les ambiances. Un atelier créatif et inspirant pour embellir vos repas tout au long de l'année.

Durée : 1 demi-jour

Dates et lieux : A - Lundi 16 mars 2026, 13h30 - 17h00, FRI-Courtemelon  
B - Mardi 17 mars 2026, 13h30 - 17h00, FRI-Loveresse

Intervenante : Caroline Schori, fleuriste, paysanne brevetée, Miécourt

Inscription : Jusqu'au 2 mars 2026

Remarque : Nombre de participants limité à 8. Amener 5-6 bocaux de tailles diverses avec ou sans couvercles. Participation aux coûts de marchandise CHF 20.- à 25.-.

# Cours modulaires (à la carte)

## Marketing & Agriculture



### *Cours sur inscription*

La vente de produits et services issus de l'exploitation agricole représente un défi grandissant. Les participants disposeront des outils marketing nécessaires à la vente des produits de masse comme de niche. Chacune des séquences -à la carte- permet de pratiquer les outils et méthodes du marketing pour vendre les produits et services, individuellement ou collectivement. Elles permettent de présenter de manière globale la chaîne de valeur de ses produits et d'identifier les possibilités de valeur ajoutée, au niveau de son entreprise, d'une branche de production et dans la poursuite de la mise en valeur actuelle.

Intervenant : Olivier Boillat, FRI [olivier.boillat@frij.ch](mailto:olivier.boillat@frij.ch)  
Diverses visites sur sites JU JBE NE.

Remarque : Module Brevet Bo3 pouvant être suivi à la carte.

Dates (à choix) :

|  |  |
|--|--|
| <b>Jeudi 8 janvier 2026, Cernier</b>     | <b>13h15-16h30</b> Les outils marketing                                    |
| <b>Jeudi 15 janvier 2026, Cernier</b>    | <b>13h15-16h30</b> Les marchés agricoles                                   |
| <b>Jeudi 22 janvier 2026, Cernier</b>    | <b>13h15-16h30</b> Vendre les produits et services de l'agriculture        |
| <b>Jeudi 29 janvier 2026, Cernier</b>    | <b>13h15-16h30</b> Stratégies marketing, quelques bonnes pratiques         |
| <b>Mardi 3 février 2026, Courtemelon</b> | <b>13h15-16h30</b> Communiquer avec les clients, labels et marques         |
| <b>Jeudi 12 février 2026, Cernier</b>    | <b>13h15-16h30</b> Marques régionales, cahiers des charges, AOP & IGP      |
| <b>Jeudi 5 mars 2026, Loveresse</b>      | <b>13h15-16h30</b> Plan marketing, stratégie de vente                      |
| <b>Jeudi 12 mars 2026, Loveresse</b>     | <b>13h15-16h30</b> Communication écrite, publicité, plans de communication |
| <b>Jeudi 19 mars 2026, Loveresse</b>     | <b>13h15-16h30</b> Cas de marketing produits & services                    |
| <b>Jeudi 26 mars 2026, Courtemelon</b>   | <b>13h15-16h30</b> Marketing grand public : visite de projets innovants    |

## Formation Continue Groupes d'animation rurale (GAR)

### Invitation aux séances

| Date   | Heure | Groupe                               | Lieu                                  |
|--|-------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Atelier Noisettes</b>                       |       |                                      | <b>Mélanie Derivaz</b>                |
| 09.02.26                                       | 20h00 | Porrentruy et env.                   | c/o Isabelle Fleury, Porrentruy       |
| 12.02.26                                       | 19h30 | Renan                                | Ecole ménagère, Renan                 |
| 25.02.26                                       | 19h30 | Cormoret                             | c/o Eva Bühlér, Cortébert             |
| <b>Coup de fourchette sur la viande hachée</b> |       |                                      | <b>Daniella Allemann</b>              |
| 11.02.26                                       | 19h30 | Courtételle, Courfaivre,<br>Delémont | FRI-Courtemelon                       |
| 26.02.26                                       | 20h00 | Le Noirmont                          | c/o Sonia Sauser, Le Noirmont         |
| <b>Les secrets des lentilles</b>               |       |                                      | <b>Anita Wüthrich</b>                 |
| 03.02.26                                       | 19h30 | Mont-Soleil                          | c/o Eva Opplicher, Mont-Soleil        |
| <b>Tout framboise</b>                          |       |                                      | <b>Laure Roy</b>                      |
| 03.02.26                                       | 19h30 | Saignelégier                         | c/o Anne Frésard, Le Bémont           |
| 26.02.26                                       | 19h30 | Haute-Ajoie                          | Ecole ménagère, Chevenez              |
| <b>Coup de fourchette sur la viande hachée</b> |       |                                      | <b>Myriam Zaugg</b>                   |
| 02.02.26                                       | 19h30 | Bourrignon                           | Ecole, Bourrignon                     |
| 09.02.26                                       | 20h00 | Basse-Allaine                        | Ecole ménagère, Boncourt              |
| 24.02.26                                       | 19h30 | Les Genevez, Bellelay                | FRI-Loveresse                         |
| <b>Caramel passion</b>                         |       |                                      | <b>Luca Castelli</b>                  |
| 24.02.26                                       | 20h00 | Les Pommerats-Les<br>Breuleux        | c/o Josiane Ecabert,<br>Les Pommerats |
| 25.02.26                                       | 20h00 | Grandfontaine                        | Salle paroissiale, Grandfontaine      |

## AUTRES ACTUALITES

### Mesures de protection des troupeaux

Les attaques répétées de deux loups dans la région inquiètent les éleveurs sur les conditions de pâtures et de détention du bétail. Nous présentons ci-dessous les exigences imposées par la nouvelle ordonnance sur la Chasse de février 2025.

Une autorisation de tir d'un loup isolé peut être donnée par le canton si

- a. il tue au moins six ovins ou caprins en quatre mois, ou
- b. il tue ou blesse gravement au moins un bovidé, un équidé ou un camélidé du Nouveau Monde.

La reconnaissance des animaux de rente tués par le loup est prise en compte seulement si les animaux se trouvaient dans des pâturages sur lesquels les mesures raisonnables de protection des troupeaux ont été appliquées dans les règles de l'art.

Il en est de même pour les indemnisations des animaux tués.

#### Les mesures raisonnables sont

##### Ovins-Caprins

- Chiens de protection, ou
- Clôture composée de :
  - 4 fils électriques ou
  - Filet électrique ou
  - Treillis métallique avec un fil électrique en bas à l'extérieur et un fil au sommet (105 cm)
    - Hauteur minimale (4 fils ou filet) : 90 cm
    - Fil du bas : à 20 cm du sol
    - Tension électrique : min 3000V

Les animaux doivent être détenus dans des pâturages intégralement clôturés selon les exigences ci-dessus pour pouvoir être reconnus et indemnisés.

Ces exigences sont également valables lors d'attaques perpétrées par un lynx. Il faut cependant la reconnaissance de 15 ovins ou caprins tués avant d'obtenir une autorisation de tir.

##### Bovins – Equidés

Aucune exigence en matière de clôture

La détention commune sur des pâturages surveillés des mères et des petits au moment de la naissance et durant les 14 premiers jours. L'OFEV précise : un pâturage dégagé, de petite taille, facile à surveiller pour l'éleveur dans lequel la vache (la jument) peut protéger facilement son petit. Il n'y a aucune exigence en matière de clôture.

Les animaux de rente qui se trouvent dans les étables et les courrettes SRPA adjacentes au bâtiment sont considérés comme protégés.

Des aides financières cantonales et fédérales sont disponibles pour les éleveurs désirant mettre en place des mesures de protection des troupeaux.

Pour toute information : Pierre-Alain Juillerat, 032 545 56 49

■ Pierre-Alain Juillerat, FRI

## SERVICE DE L'ECONOMIE RURALE

### Marchés publics de bétail



#### Bovins

Seuls les animaux provenant d'exploitations présentant un risque négligeable de BVD (feu vert) peuvent être amenés sur les marchés bovins. Afin que le feu vert soit visible, il est instamment demandé d'éditer les documents d'accompagnement par internet (si impossibilité de le faire, écrire « feu BVD vert » sur le document d'accompagnement, à côté du numéro BDTA de l'animal, afin de l'attester).

Les feux de signalisation BVD peuvent être consultés dans la BDTA (dans les détails de l'exploitation).

| Jour  | Date            | Heure | Lieu         | Délai d'inscription      |
|-------|-----------------|-------|--------------|--------------------------|
| Lundi | 26 janvier 2026 | 8h15  | Porrentruy   | Mardi 20 janvier (10hoo) |
| Lundi | 2 février 2026  | 8h15  | Saignelégier | Mardi 27 janvier (10hoo) |
| Lundi | 16 février 2026 | 8h15  | Glovelier    | Mardi 10 février (10hoo) |
| Lundi | 23 février 2026 | 8h15  | Porrentruy   | Mardi 17 février (10hoo) |
| Lundi | 2 mars 2026     | 8h15  | Saignelégier | Mardi 24 février (10hoo) |
| Lundi | 16 mars 2026    | 8h15  | Glovelier    | Mardi 10 mars (10hoo)    |

#### Moutons

Seules les exploitations indemnes de piétin peuvent présenter des moutons aux marchés.

| Jour  | Date            | Lieu      | Délai d'inscription    |
|-------|-----------------|-----------|------------------------|
| Lundi | 15 juin 2026    | Glovelier | 8 juin 2026 (12hoo)    |
| Mardi | 13 octobre 2026 | Glovelier | 5 octobre 2026 (12hoo) |

#### Inscriptions par Internet (pour les bovins et les moutons) :

[www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch) -> Marché de bétail -> Informations, inscriptions & agenda (QR-code ci-contre). Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail.

Passé le délai, des inscriptions pourront encore être acceptées, selon les marchés, mais par téléphone uniquement (032 420 78 33, Service de l'économie rurale).

**Programme** (y.c. heures des marchés de moutons) visible dès le mercredi sous : [www.proviande.ch](http://www.proviande.ch) - Marché - Prix hebdomadaires & données du marché - Programme des marchés.

# Concours cantonaux de chevaux, printemps 2026

Les concours cantonaux sont ouverts :

- Aux étalons reproducteurs franches-montagnes et demi-sang en propriété d'éleveurs jurassiens ou stationnés dans le Canton du Jura ;
- Aux élèves-étalons franches-montagnes, nés en 2024, en propriété d'éleveurs jurassiens

## Programme - Organisation

|   |                            |
|---|----------------------------|
| Glovelier (place du Café de la Poste)                           | Jeudi 5 mars 2026 à 10h00  |
| Saignelégier (Halle-Cantine, en cas de mauvais temps au manège) | Jeudi 5 mars 2026 à 13h15  |
| Chevenez (manège)   | Jeudi 12 mars 2026 à 13h15 |

Des changements sont encore possibles en fonction du nombre de chevaux inscrits.

Les chevaux doivent être inscrits par écrit **jusqu'au 31 janvier 2026** à l'adresse suivante :

**Service de l'Economie rurale, « Concours étalons », CP 131, Courtemelon, 2852 Courtételle**

Les étalons effectuant le test en station à Avenches peuvent être inscrits, par téléphone, après le test (032 420 78 33).

## Documents et informations nécessaires :

- Copie du certificat d'origine portant l'adresse du propriétaire actuel :
- Mention de la place de concours choisie
- Adresse e-mail.

Les prescriptions de concours peuvent être obtenues auprès des secrétaires des syndicats chevalins, au Service de l'économie rurale ou téléchargées sur le site [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr).

■ Le Chef du Service de l'économie rurale a.i. : Christian Vernier



## OFOR Office des forêts

### Division forestière Jura bernois

Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes, T 032 636 12 80,  
foret.jurabernois@vol.be.ch

#### Incinération des rémanents de coupe en pâturage boisé

#### Information de la Division forestière Jura bernois

En fin 2025, l'Office des forêts et des dangers naturels a révisé la pratique relative aux incinérations de rémanents de coupe en pâturage boisé.

Les bases légales demeurent inchangées.

L'incinération des rémanents de coupe est en principe interdite (art. 21a de l'OCFo). L'Office des forêts et des dangers naturels peut délivrer des dérogations qui sont possibles dans les quatre cas suivants :

1. Les rémanents sont atteints de parasites ou de maladies qui menacent la forêt.
2. Les rémanents ne peuvent être entassés et évacués à un coût raisonnable, en particulier s'ils se trouvent sur des talus bordant un torrent ou dans des lits de ruisseaux (risques d'embâcle) ou sur des surfaces agricoles à forte pente (prés, pâturages).
3. La sécurité au travail l'exige dans des régions en forte déclivité.
4. L'entretien des pâturages boisés l'exige.

D'une manière générale, la pratique reste restrictive. Il faut privilégier des alternatives à l'incinération :

- Laisser les rémanents de coupe en forêt/lisière ou sur les souches d'arbres abattus ou les mettre en tas dans des endroits appropriés.
- Les rémanents peuvent également être valorisé énergétiquement (solution la meilleure).

L'Office des forêts et des dangers naturels examine chaque demande individuellement. Une pesée des intérêts est réalisée entre le besoin d'incinérer et l'intérêt public à la protection de l'air.



#### Comment rédiger une demande d'autorisation exceptionnelle ?

- Téléchargez le nouveau formulaire « Demande d'autorisation exceptionnelle pour l'incinération de rémanents de coupe en forêt » en ligne ou à l'aide du QR-code à gauche.
- Choisissez un des 4 cas (voir ci-dessus) sur lequel votre demande est basée (case à cocher).
- Remplissez le formulaire et envoyez-le par écrit ou par courriel à la Division forestière. Ne pas oublier la carte avec le périmètre concerné, et les endroits où vous désirez allumer des feux
- Le formulaire doit être envoyé au moins deux semaines avant la date prévue de l'incinération.

## **Quels sont les critères de décision de la division forestière ?**

Si vous cochez la case du 4ème cas « l'entretien des pâturages boisés l'exige », la division forestière évaluera au cas par cas, selon les critères suivants :

- L'accès à l'emplacement prévu pour les feux n'est pas possible avec un véhicule approprié pour évacuer et valoriser les rémanents
- Il s'agit de matériel sec qui ne peut pas être mis en tas rationnellement (cas typique = buissons coupés)
- Il n'y a pas d'endroit approprié pour mettre en tas les rémanents et un feu peut être réalisé en toute sécurité
- L'équilibre du pâturage boisé n'est pas garanti (la capacité maximale à former des tas est atteinte).

## **Des conditions strictes doivent être respectées lors de l'incinération**

Si la Division forestière a accordé une autorisation exceptionnelle, les conditions suivantes doivent être respectées :

- La durée de validité de la dérogation est de trois mois à partir de la date d'incinération souhaitée.
- Les rémanents ne peuvent être brûlés que s'ils sont secs. Les rémanents verts ne peuvent être incinérés que s'ils sont infestés de parasites.
- Le matériel doit être mis sur le feu au fur et à mesure. Il est interdit de faire un tas avec tous les rémanents et d'y mettre le feu. Cela produit beaucoup de fumée et de grandes quantités de poussières fines.
- Le feu doit être surveillé en permanence.
- Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour éviter d'endommager les arbres voisins, le rajeunissement naturel. Une grande partie des souches doit être préservée.
- Les conditions météorologiques doivent être adéquates (pas de vents violents ou de fortes concentrations de poussières fines).
- En cas de risque d'incendie de forêt (à partir du niveau marqué) ou de forte pollution par les poussières fines (à partir du niveau d'intervention 1), les feux sont interdits.
- Le titulaire de l'autorisation peut contacter les pompiers et/ou la police ou les informer par téléphone deux jours avant le feu.

La Division forestière ou le forestier de triage compétent se tiennent à disposition pour tout complément d'information.

■ Division forestière Jura bernois

## Marchés de bétail de boucherie du Jura bernois

### Prochains marchés de bétail de boucherie 2025

#### Tavannes, 08h30

|                |             |               |
|----------------|-------------|---------------|
| 9 février 2026 | 9 mars 2026 | 13 avril 2026 |
| 11 mai 2026    | 8 juin 2026 |               |

Inscription préalable des animaux : l'enregistrement des animaux doit être effectué 2 semaines à l'avance au bureau de l'enregistrement compétent. L'inscription par [www.anitrade.ch](http://www.anitrade.ch) est possible jusqu'au lundi midi de la semaine précédant le marché.

Si l'inscription ne peut plus se faire par les voies ordinaires (personne compétente OAN ou Anitrade), vous pouvez vous adresser à [tierproduktion@vol.be.ch](mailto:tierproduktion@vol.be.ch) ou par T 031 636 14 04.

Les marchés n'ont lieu que si un nombre suffisant d'animaux est annoncé. Des modifications éventuelles au présent programme/heures de départ restent réservées. Vous trouverez de plus amples informations ainsi que le programme sur le site [www.bernerbauern.ch](http://www.bernerbauern.ch) / Services / Schlachtviehmärkte.

■ Berner Bauern Verband, 3072 Ostermundingen

### Fiduciaire Service Gestion Campagne (SEGECA) 2732 Loveresse

Comptabilité – Fiscalité – Conseils - Assurances  
T 032 482 61 40, F 032 482 61 42

### Salaires 2025, obligations de l'employeur

En tant qu'employeur, vous devez communiquer la masse salariale de vos employés jusqu'au 31 janvier aux institutions suivantes :

#### A. Autorité fiscale

Vous devez établir un certificat de salaire pour chaque employé, il faut y mentionner le salaire brut (y compris salaire en nature), les déductions sociales ainsi que le salaire net.

Un exemplaire doit être donné à l'employé et un exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante :

**Intendance des impôts du canton de Berne**  
**Numérisation des certificats de salaires**  
**Freiburgstrasse 453**  
**3018 Berne**

Ces différents documents nous seront utiles pour effectuer le bouclage de votre comptabilité, merci également de nous en faire parvenir des copies. Nos collaborateurs sont à votre disposition pour vous aider dans ces différentes démarches administratives.

## B. AVS

Vous devez remplir l'attestation des salaires AVS (feuille jaune), elle doit contenir tous les salaires bruts (y compris salaire en nature) soumis à l'AVS ; avant déduction des charges sociales.

Attention, vos collaborateurs familiaux doivent être inscrits dans la partie supérieure du document, car ils ne sont pas soumis à l'assurance chômage.

Le formulaire doit être remis à votre agence locale de la Caisse de compensation du canton de Berne.

## C. AGRISANO, assurance globale

Pour le décompte des autres charges sociales (LPP, LAA, IJM), vous devez envoyer à AGRISANO (ou autre institut d'assurance) une copie de l'attestation des salaires AVS (feuille jaune) ainsi que l'attestation des salaires non soumis à l'AVS reçue d'AGRISANO à l'adresse suivante :

**Fondation AGRISANO**  
AGRISANO Pencas  
Laurstrasse 10  
5201 Brugg AG 1

■ Votre partenaire : Fiduciaire SEGECA



## Fédération d'élevage bovin de la race tachetée rouge du Jura bernois

### Marché de bétail de boucherie

Voici les résultats du marché du mois de janvier 2026 à Tavannes :

|       |            |                             |                           |                       |
|-------|------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|
| VK    | 109 vaches | 4.07 CHF/kg<br>Ø estimation | 4.57 CHF/kg<br>Ø prix net | 12.49 % de surenchère |
| Total | 143 bêtes  | 4.57 CHF/kg<br>Ø estimation | 5.02 CHF/kg<br>Ø prix net | 9.80 % de surenchère  |

Prochains marchés à Tavannes : 9 février 2026, 9 mars 2026.

|                                |  |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
|--------------------------------|--|------------|-------------------------------------|------------|--|------------|--------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|------------|
| <b>Concours des taureaux</b>   | <p>Le concours des Taureaux aura lieu le <b>mercredi 11 mars 2026 à Tavannes</b> dès 11h00 si le nombre d'inscriptions est suffisant.</p> <p>Le repas de midi sera organisé sur place. Vous pouvez inscrire vos animaux directement sur Redonline <b>jusqu'au 15 février 2026</b> dernier délai.</p> <p><b>Pour la BVD, seules les exploitations qui sont en vert pour la BVD seront acceptées. Pour les exploitations en orange, une prise de sang sera demandée. Les exploitations en rouge seront refusées.</b></p> <p>Les taureaux présentés doivent être nés avant le 30.09.2025. <b>Les taureaux de plus de 24 mois doivent avoir un test sanguin IBR.</b></p> |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
| <b>Junior Expo Bulle</b>       | <p>Quelques jeunes éleveurs de notre région se sont déplacés à Bulle avec du très bon bétail et ont obtenus de magnifiques résultats.</p> <p>Résultats sur <a href="http://www.junior-bulle-expo.ch">www.junior-bulle-expo.ch</a>.</p>   |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
| <b>BEA 2026</b>                | <p>Des vaches sont recherchées pour l'expo permanente, vous pouvez inscrire vos plus belles vaches sur le site <a href="http://www.bfzv.ch">www.bfzv.ch</a>.</p>   |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
| <b>Activités et expos 2026</b> | <table> <tbody> <tr> <td>30.01.2026</td> <td>Assemblée générale FEBJB, Loveresse</td> </tr> <tr> <td>04.03.2026</td> <td>Assemblée générale Fédération bernoise, Thoune</td> </tr> <tr> <td>11.03.2026</td> <td>Concours de taureaux, Tavannes</td> </tr> <tr> <td>20-21.03.2026</td> <td>Arc Jurassien Expo, Saignelégier</td> </tr> <tr> <td>27-28.03.2026</td> <td>Expo Bulle</td> </tr> </tbody> </table>  | 30.01.2026 | Assemblée générale FEBJB, Loveresse | 04.03.2026 | Assemblée générale Fédération bernoise, Thoune | 11.03.2026 | Concours de taureaux, Tavannes | 20-21.03.2026 | Arc Jurassien Expo, Saignelégier | 27-28.03.2026 | Expo Bulle |
| 30.01.2026                     | Assemblée générale FEBJB, Loveresse  |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
| 04.03.2026                     | Assemblée générale Fédération bernoise, Thoune   |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
| 11.03.2026                     | Concours de taureaux, Tavannes   |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
| 20-21.03.2026                  | Arc Jurassien Expo, Saignelégier   |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |
| 27-28.03.2026                  | Expo Bulle   |            |                                     |            |  |            |                                |               |                                  |               |            |

■ Président : Claude-François Monnat



## Arc Jurassien Expo

Courtemelon, CP 65, 2852 Courtételle, T 032 545 56 11, [info@arcjuexpo.ch](mailto:info@arcjuexpo.ch)

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Expo 2026</b>    | <p>Pour sa 27<sup>e</sup> édition, la manifestation se déroulera</p> <p style="text-align: center;"><b>vendredi 20 mars et samedi 21 mars 2026<br/>à la Halle du Marché-Concours à Saignelégier</b></p> <p>Les juges seront Thomas Ender de Kallern pour les races laitières et Jérémy Soulier de Julianges (France) pour les races mixtes.</p> |
| <b>Inscriptions</b> | <p>Les inscriptions se dérouleront en ligne sur le site internet <a href="http://www.arcjuexpo.ch">www.arcjuexpo.ch</a> dès le 26 janvier et <b>jusqu'au lundi 16 février</b>.</p>  |

## Présentation des animaux

### Vendredi dès 19h00

- Vaches et génisses des races Swiss Fleckvieh, Simmental et Montbéliarde
- Election de la Championne Suprême race mixte

### Samedi dès 09h00

- Vaches de races Holstein, Red Holstein, Jersey, Brown Swiss
- Catégorie "Longévité" minimum 50 000 kg de lait au 1<sup>er</sup> février 2026.
- Election de la Championne Suprême race laitière

Informations détaillées : sur [www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch)

## Présentation des veaux

L'inscription se déroulera aussi en ligne sur [www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch). Les enfants sont classés selon l'originalité de la paire enfant-veau. Le dernier délai pour enregistrer votre inscription est fixé au lundi 16 février.

■ Le gérant : Jocelyn Altermath



## Association des paysannes jurassiennes

Présidente : Edwige Steulet, Champs de Courcelles 4, 2803 Bourrignon, T 079 489 50 49  
Secrétaire : Caroline Bailat, Route de Saulcy 17, 2855 Glovelier, T 079 303 73 49

## Assemblée générale

Chères paysannes,

Réservez dès à présent la date de notre assemblée générale qui aura lieu

**Mardi 10 mars 2026 à 19h30**

**Centre paroissial et culturel de Courgenay**

Dans l'attente de vous rencontrer nombreuses, le comité de l'APJ vous présente ses meilleurs vœux de bonheur ainsi que de bonne santé pour 2026.

■ Le comité



## Union des paysannes du Jura bernois

Rue du Pierre-Pertuis 1, 2605 Sanceboz, T 078 248 53 95, [info@upjb.ch](mailto:info@upjb.ch)

## Assemblée générale 2026

L'Assemblée générale de l'UPJB aura lieu

**Jeudi 19 mars 2026 à 19h30 au Centre agricole de Loveresse FRI**

Réservez cette date !

Recevez les meilleurs vœux de joie et bonheur dans vos familles ainsi qu'une bonne santé pour l'année 2026, que tous vos vœux se réalisent.

■ Le comité



# Société d'économie alpestre et d'agriculture du district de Moutier

## Invitation

Aux communes municipales, mixtes et bourgeoises du district de Moutier ainsi qu'à tous les membres de la société d'économie alpestre, à participer à notre **assemblée générale annuelle** qui se tiendra le

**Samedi 14 février 2026 à 10h45**  
**Fumoir de Champoz**

### Ordre du jour

1. Lecture du PV de l'assemblée générale du 8 février 2025.
2. Finances
  - Comptes
  - Cotisations 2026
3. Admissions, démissions, décès
4. Rapport du Président
5. Activités 2026
6. Modification des statuts (nouvelle dénomination, art. 1<sup>er</sup>, 4, 11, 18, 29 et 30).
7. Présentation du nouveau logo
8. Divers.

2025

L'après-midi se poursuivra par la projection de films réalisés par feu Monsieur Jean Krebs, ancien boucher à Bévilard.

Au plaisir de vous accueillir nombreuses et nombreux, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

■ Le comité

## Fédération des Sociétés d'arboriculture du Jura bernois

### Cours de taille 2026

| Jour                 | ... ou            | Heure                        | Lieu                     | Info. Tél.    |
|----------------------|-------------------|------------------------------|--------------------------|---------------|
| Samedi 21.02.2026    |                   | 9h00                         | Corcelles<br>Au pressoir |               |
| Samedi 21.02.2026    |                   | 13h30                        | Pontenet                 | 079 336 52 89 |
| Samedi 28.02.2026    | Samedi 07.03.2026 | 9h00                         | Moutier<br>Derby         | 079 736 84 62 |
| Samedi 28.02.2026    | Samedi 07.03.2026 | 9h00                         | Loveresse<br>Fredo       | 076 209 27 32 |
| Samedi 28.02.2026    | Samedi 07.03.2025 | 13h15                        | Courtelary<br>Ecoles     | 079 704 66 14 |
| Samedi 07.03.2026    |                   | 8h30                         | Sonvilier<br>Collège     | 079 408 61 73 |
| Samedi 07.03.2026    | Samedi 14.03.2026 | 13h30                        | Verger de<br>Loveresse   | 079 741 24 74 |
| Samedi 14.03.2026    | Samedi 21.03.2026 | 9h00                         | Petit-Val                | 079 350 06 68 |
| A commander jusqu'au | 29.04.2026        | Vente de géraniums à Moutier |                          | 079 723 45 53 |

Programme disponible également sur <https://federationarboriculturejb.jimdofree.com>

■ Raymond Maire

## Inscription aux prestations de formation continue de la FRI

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NP / Localité : \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ N° d'exploitation : \_\_\_\_\_

Abonné aux prestations FRI :  Oui  Non

S'inscrit aux formations suivantes (indiquer le titre exact de la/des formation(s) souhaitée(s)):

N° \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Remarques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

A retourner à : Fondation Rurale Interjurassienne  
Formation continue  
Courtemelon / CP 65  
2852 Courtételle

[www.frij.ch](http://www.frij.ch)

# RENCONTRE RÉGIONALE DES PAYSANS ET MÉTIERS DE LA TERRE

Chères payssannes, chers paysans,

Nous nous réjouissons de vous inviter à la journée des agriculteurs de l'Arc jurassien (Berne, Jura et Neuchâtel). Le programme pour cette rencontre a été préparé par une équipe régionale.

Plusieurs personnes prendront la parole pour apporter des contributions sur le thème « Persévéérer dans notre bon héritage. Un temps de partage et de discussions sur les questions quotidiennes des paysans. C'est l'occasion d'inviter des amis, des familles payssannes et des personnes pratiquant d'autres métiers de la terre.

Garderie pour enfants jusqu'à 8 ans.

## THÈME : « Persévéérer dans notre bon héritage »

Programme (avec traduction simultanée en allemand)

09h00 Accueil avec boissons offertes.

10h00 Temps de louange  
Message de Loïc Niederhauser  
Présentation des ateliers pour l'après-midi

11h45 Repas de midi

13h45 Divers ateliers à choix avec les thèmes suivants :

- Unité du couple
- Reconnaissance
- Paroles d'un fils d'agriculteur
- Investir dans les générations

16h00 Fin du programme, mais il reste du temps pour les échanges personnels

Frais : Menu du jour : jambon, frites, dessert

Prix indicatif : 18.-, boissons non alcoolisées et café compris

Possibilité de participer aux frais de la rencontre sous forme de collecte, ou paiement par Twint.

Information : Elie Zürcher, 078 620 17 95, [ezuercher7@bluewin.ch](mailto:ezuercher7@bluewin.ch)

Détails sur toutes les journées régionales des paysans et le LIVESTREAM :  
[www.conferencedespaysans.ch](http://www.conferencedespaysans.ch)

**Samedi 31 janvier 2026 de 09h00 – 16h00**

au CET, La Combe 10, 2710 Tavannes (Grande place de parc)

**[www.conferencedespaysans.ch](http://www.conferencedespaysans.ch)**

**VENDS FRANCO**  
**Paille-foin-regain**  
**00 33 6 08 53 16 44**  
**joannyreybier@gmail.com**



## Informations utiles

### Abonnement au Terrien interjurassien

CHF 30.- / an. Les abonnés agricoles et les responsables des GAR en économie familiale de la Fondation Rurale Interjurassienne, les membres de la Chambre d'agriculture du Jura bernois et les membres d'Agrijura (Chambre Jurassienne d'Agriculture) reçoivent le Terrien interjurassien gratuitement.

### Abonnement et Annonces

**Contact : FRI, Valérie Maurer,  
Courtemelon / CP 65,  
2852 Courtételle, T 032 545 56 59  
ou courriel [valerie.maurer@frij.ch](mailto:valerie.maurer@frij.ch).**

**Une annonce  
dans le**



**atteint toujours son but**



**IMPRESSUM** Terrien interjurassien (ISSN 1663-5671) paraît chaque mois. Bulletin adressé aux membres de la FRI et abonnés. Son contenu émane de la Fondation Rurale Interjurassienne, des Chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois, des Services cantonaux de l'agriculture et des partenaires. Ses pages sont ouvertes à toutes les organisations agricoles et sylvicoles du Jura bernois et du Jura. Editeur et rédaction : Adresse de contact : FRI, CP 65, 2852 Courtételle, courriel [valerie.maurer@frij.ch](mailto:valerie.maurer@frij.ch) (T 032 545 56 59).

## AGENDA – Echéances administratives voir sur [www.frij.ch](http://www.frij.ch)

|                 |  |       |
|-----------------|--|-------|
| 26.01.26        | Marché public de bétail à 8h15 à Porrentruy  | 23    |
| 31.01.26        | Jeunes agriculteurs : Sortie annuelle  | 9     |
| 02.02.26        | Marché public de bétail à 8h15 à Saignelégier  | 23    |
| 09.02.26        | Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes  | 27    |
| 11.02.26        | Jeunes agriculteurs : Assemblée générale à zohoo au Café de la Poste à Glovelier             | 9     |
| 14.02.26        | Sté d'éco. alpestre et d'agr. du district de Moutier : Assemblée générale à Champoz          | 31    |
| <b>16.02.26</b> | <b>TERRIEN interjurassien n°26-185 : dernier délai de réception des articles et annonces</b> |       |
| 16.02.26        | Marché public de bétail à 8h15 à Glovelier   | 23    |
| 23.02.26        | Marché public de bétail à 8h15 à Porrentruy  | 23    |
| 02.03.26        | Marché public de bétail à 8h15 à Saignelégier  | 23    |
| 04.03.26        | FEBJB : Assemblée générale Fédération bernoise, Thoune                                       | 29    |
| 05.03.26        | CAJB : Soirée débat  | 8     |
| 05.03.26        | Concours cantonaux de chevaux à Glovelier  | 24    |
| 05.03.26        | Concours cantonaux de chevaux à Saignelégier   | 24    |
| 06.03.26        | Agrijura : Assemblée générale dès 9h00 à la maison des Œuvres de Lajoux                      | 9     |
| 09.03.26        | Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes  | 27    |
| 10.03.26        | Association des paysannes jurassiennes : Assemblée générale à 19h30 à Courgenay              | 30    |
| 11.03.26        | FEBJB : Concours des taureaux dès 11h00 à Tavannes   | 29    |
| 12.03.26        | Concours cantonaux de chevaux à Chevenez   | 29    |
| 13.03.26        | CAJB : Assemblée générale  | 8     |
| 16.03.26        | Marché public de bétail à 8h15 à Glovelier   | 23    |
| <b>16.03.26</b> | <b>TERRIEN interjurassien n°26-186 : dernier délai de réception des articles et annonces</b> |       |
| 19.03.26        | UPJB : Assemblée générale à 19h30 au Centre agricole de Loveresse                            | 30    |
| 20-21.03.26     | FEBJB : Arc Jurassien Expo à Saignelégier  | 29    |
| 20-21.03.26     | Arc Jurassien Expo à Saignelégier  | 29-30 |
| 27-28.03.26     | FEBJB : Expo Bulle   | 29    |
| 13.04.26        | Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes  | 27    |
| 11.05.26        | Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes  | 27    |
| 08.06.26        | Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes  | 27    |
| 15.06.26        | Marché de moutons à Glovelier  | 23    |
| 13.10.26        | Marché de moutons à Glovelier  | 23    |